

4.10

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231218-321929-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 27 décembre 2023

Publié le 29 décembre 2023

Suite à la convocation en date du 4 décembre 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 18 DÉCEMBRE 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Jean-Luc DETAVERNIER, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Doriane BECUE, Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie CIETERS donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à François-Xavier CADART, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Monique EVRARD, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Christine DECODTS, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Stéphane DIEUSAERT, Mickaël HIRAUX, Valérie LETARD, Eric RENAUD.

OBJET : Appel à projets Innovation sociale dans l'habitat pour le Nord - opération à Saint-Python (Cambrésis)

Vu le rapport DTT/2023/459

Vu l'avis en date du 11 décembre 2023 de la Commission Infrastructures, mobilités, aménagement du

territoire, logement, habitat, développement économique, partenariats institutionnels, relations internationales et européennes

DECIDE à l'unanimité:

- d'autoriser la prolongation de 5 mois, soit jusqu'au 31 mai 2024, de l'engagement budgétaire départemental au profit de la commune de Saint-Python pour finaliser son opération.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 14.

56 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE



REPUBLIQUE FRANCAISE



SAINT PYTHON LE : 26 MAI 2023

LE MAIRE DE LA COMMUNE

DEPARTEMENT DU NORD



ARRONDISSEMENT

DE CAMBRAI



CANTON DE CAUDRY



COMMUNE DE

59730 SAINT PYTHON



Tél : 03.27.37.35.48

Fax : 03.27.74.22.09

À

Monsieur le Président du Conseil Départemental
S/C de Mr Jean-Noël VERFAILLIE – Vice-Président
Projet PDH et Stratégie
Direction de l'Habitat et du Logement
51, Rue Gustave Delory
59047 LILLE CEDEX

Courrier rec avec AR

Objet : Projet « Innovation sociale dans l'habitat pour le Nord » - 22 logements - Friche SASA
Maître d'ouvrage : Partenord Habitat
Demande de délais supplémentaire

Monsieur le Vice-Président,

Notre projet de requalification de la friche SASA a été sélectionné comme lauréat de l'appel à projets « Innovation sociale dans l'habitat pour le Nord » et la Commission Permanente du Conseil départemental du Nord a décidé, lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2019, de réserver une suite favorable à notre demande de subvention. Je vous en remercie vivement.

Les élus de St Python tiennent à remercier les élus et les services du Département pour la patience dont ils ont fait preuve. Nous avons en effet bénéficié de trois prolongations du dispositif. Notre convention s'achève le 31 décembre 2023.

Aujourd'hui, les travaux de Partenord ne sont pas encore terminés. Ces travaux de construction ont été, une nouvelle fois, retardés par le manque de matériaux... et par des aléas divers et variés. Je me bats quotidiennement auprès des intervenants... cela est très compliqué.

Depuis l'acceptation de notre candidature en décembre 2012, nous avons subi beaucoup de vicissitudes qui ont également engendré un retard considérable dans le déroulement de cette opération (retard avec EPF, crise sanitaire, crise économique...). De plus, la défection de certaines entreprises ont conduit Partenord à relancer un marché.

Consentiriez-vous à nous accorder une dernière prolongation jusqu'au 31 mai 2024 ? Cela nous laisserait une petite marge de 2 mois considérant que les travaux de Partenord devraient être achevés en février 2024. Les enjeux sont tels qu'il n'est pas possible d'accepter un nouveau report.

Je compte vivement sur votre compréhension et votre bienveillance pour maintenir la subvention de 120 000 € que la Commission Permanente du Conseil Départemental du Nord a accordée au titre du dispositif de l'appel à projets Innovation Sociale dans l'Habitat pour le Nord.

Nous avons déjà perçu 90 000.00 € et vous en remercions chaleureusement. Il reste à verser le solde de 30 000.00 €.

Comme je vous l'ai déjà précisé dans mes courriers précédents, il serait vraiment dommage, après tant d'efforts, de perdre le bénéfice du solde de cette subvention, alors que l'issue est proche.

Certain de l'intérêt que vous portez à ce dossier, je vous remercie et reste à votre disposition pour en discuter si vous le jugez nécessaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, en l'assurance de ma considération respectueuse.



Le Maire,

G. Flamengt

G. FLAMENGT



Le Vice-Président

Monsieur Georges FLAMENGT
Maire
Hôtel de Ville
Place des anciens combattants d'AFN
59730 SAINT PYTHON

Lille, le **19 SEP. 2023**

Monsieur le Maire,

Par un courrier du 26 mai dernier, vous sollicitez une nouvelle prolongation du délai de validité de la subvention attribuée dans le cadre de l'appel à projet « Innovation Sociale dans l'Habitat pour le Nord » pour le projet de création de 22 logements sur la friche SASA.

Sur ce dossier, vous rappelez que le Département du Nord vous a accordé 3 prolongations de délais. Actuellement, vous disposez d'un délai jusqu'au 31 décembre 2023 pour achever les travaux mais estimez qu'ils devraient terminer en février 2024.

Considérant le fait que vous vous engagez à terminer cette opération pour le premier semestre de l'année 2024, j'accepte votre ultime demande de prolongation jusqu'au 31 mai 2024. Avant la fin de l'année 2023, votre demande de prolongation sera soumise au vote de la Commission Permanente du Département.

A la fin de l'opération, afin de percevoir le solde de la subvention de 30 000 €, je vous remercie de bien vouloir nous adresser :

- le certificat de fin de travaux ;
- le bilan financier complet avec l'ensemble des factures et un état récapitulatif des paiements ;
- le bilan de l'opération avec justificatif de l'atteinte des critères d'innovation suivants :
 - la haute valeur ajoutée sociale (30% a minima de PLAI) ;
 - la création d'emplois et d'activités économiques (création d'emplois, projet d'insertion...) ;
 - la revitalisation du secteur rural (projets en secteur 3 du zonage loyer de l'Etat) ;
 - l'exemplarité et la reproductibilité (innovation et capacité à reconduire l'opération).

Par ailleurs, il me serait agréable que vous organisiez une manifestation officielle d'inauguration des logements en présence du Département du Nord.

Dans ces attentes, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Noël VERFAILLIE
Vice-Président en charge du Logement,
du renouvellement urbain et de la
politique de la ville

Ref : N° DGAST/DDT-SRUH/DDTT-RUH20220095, Direction Territoires et Transitions,
Olivier MARLIERE, olivier.marliere@lenord.fr, téléphone : 03 59 73 60 16

lenord.fr

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 18 décembre 2023

OBJET : Appel à projets Innovation sociale dans l'habitat pour le Nord - opération à Saint-Python (Cambrésis)

Pour rappel, cet appel à projets lancé en avril 2012 (rapport n° DGAD/2012/435) visait à soutenir les opérations d'habitat social qualitatives dans les communes rurales de moins de 3 500 habitants. L'objectif était de capitaliser les bonnes pratiques pour venir en appui aux communes ne bénéficiant pas ou peu d'ingénierie ou de capacité financière.

La Commission permanente, lors de sa réunion du 1^{er} juillet 2019 (rapport DSTDL/2019/198), a attribué une subvention de 120 000 € à la commune de Saint-Python pour la création de 22 logements (15 logements PLUS et 7 logements PLAI), dont 5 en acquis-améliorés, sur une partie de la friche industrielle dite « SASA » (Société d'Application des Silicones Alimentaires) à Saint-Python.

Cette opération était la dernière financée au titre du dispositif. Le maître d'ouvrage est Partenord Habitat. Il s'agit d'une opération complexe et d'envergure associant un nombre important d'acteurs (Nordsem, Etablissement Public Foncier (EPF), commune, etc.).

A travers cette opération de requalification d'un site industriel, la commune a souhaité valoriser le site en associant étroitement l'opération d'habitat et la reconquête du fond de vallée (agrandir les espaces verts existants et les ouvrir au public, y implanter un usage public, restaurer les berges et les murs, etc.). Dans ce cadre, le patrimoine industriel ancien du site sera réhabilité en logements et ouvert sur la rivière.

Deux acomptes ont déjà été versés en 2021 et 2022, pour un montant total de 90 000 €. Il reste à verser un solde de 30 000 €.

Le délai pour achever les travaux était fixé au 31 décembre 2023. Par une correspondance datée du 26 mai dernier (annexe 1), la commune de Saint-Python fait état de retards dans le chantier (crise sanitaire, retard avec l'Etablissement Public Foncier (EPF)...) pour solliciter un ultime délai complémentaire jusqu'au 31 mai 2024.

Par un courrier du 19 septembre 2023 (annexe 2), le Département du Nord a proposé une suite favorable à cette demande.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'autoriser la prolongation de 5 mois, soit jusqu'au 31 mai 2024, de l'engagement budgétaire départemental au profit de la commune de Saint-Python pour finaliser son opération.

Jean-Noël VERFAILLIE
Vice-Président